

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 392

12 février 2015

SOMMAIRE

Aéroflex S.à r.l.	18779	Forbi S.A.	18774
Alphacom Holding S.A.	18777	FPS Audit S.à r.l.	18775
Amstell Investments S.A.	18783	Gesta Services et Office - Plus, Compact Data Systems	18771
APM 5 Management S.A.	18777	Goeteborg Investments S.A.	18776
APN Holding S.A.	18788	IFF (GIBRALTAR) Holdings (Luxem- bourg) S.C.S.	18775
A-Tek International S.à r.l.	18786	Ilyeum SA	18773
Basch Massy S.à r.l.	18815	IS EF Three S.à r.l.	18770
BP C Lux 1 S.à r.l.	18770	Johnson Controls Luxembourg Corporate Finance S.à r.l.	18770
Celtica Investissements S.A.	18778	Leonys S.A.	18772
C.I.C. Capital Investment Corporation Ma- nagement A.G.	18771	Leria S.à r.l.	18772
Columbian Chemicals (Weifang) Holdings S.à r.l.	18771	L'Espace Carrelages	18773
Conquistador S.A.	18776	Longeville S.A. SPF	18772
Darine Investments Corporation	18775	Madison Point Holdings S.A.	18792
D.B. Zwirn Asia Pacific LP (Lux) S. à r.l.	18775	Madison Point Holdings S.à r.l.	18792
Decotex S.A.	18776	Marmota Investments	18813
E.I.S. S.A.	18773	Ocean Dream S.A.	18777
Eternal Investments S.A.	18774	Rzesow S.à r.l.	18776
F. Ackermann Optique S.A.	18773	Screaming Eagle S.A.	18792
Ferrero Trading Lux S.A.	18774	Spirit Catalogue Holdings, S.à r.l.	18781
Fini Real Estate II S.à r.l.	18789	Syrdall Investments S.A.	18777
Foncière des Neiges Sàrl	18774	Tiger Holding S.à r.l.	18792

Johnson Controls Luxembourg Corporate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 158.560.

—
EXTRAIT

Il est porté à l'attention qu'en date du 29 novembre 2014, Johnson Controls Luxembourg Holding and Finance S.à r.l., associé unique de la Société a transféré son siège social du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 26-28 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg avec effet au 30 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015006422/16.

(150006878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

IS EF Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 128.334.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 décembre 2014 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015006409/18.

(150006814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

BP C Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 179.219.

—
Il résulte des résolutions de l'Associé unique de la société en date du 12 janvier 2015, les décisions suivantes:

1. Démission de M. Eriks Martinovskis, demeurant professionnellement 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 12 janvier 2015.
2. Nomination de M. Paul Gerald Brogan né le 21 juin 1981 à Dublin, Irlande, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 12 janvier 2015, pour une durée illimitée.

Suite à ce résolutions de l'Associé unique, le conseil de gérance est composé de ce personnes:

- M. Thomas Boyack, gérant A;
- M. Cédric Bradfer, gérant B; et
- M. Paul Gerald Brogan, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015006996/20.

(150008001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Gesta Services et Office - Plus, Compact Data Systems, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 53, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 19.991.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015007204/10.

(150007790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Columbian Chemicals (Weifang) Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 678.884,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 119.647.

EXTRAIT

En date du 19 décembre 2014, le conseil de gérance de la Société a pris la décision suivante:

- que le siège social de la Société est transféré du «20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg» au «15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg» avec effet au 1^{er} Janvier 2015.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007016/14.

(150008282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

C.I.C. Capital Investment Corporation Management A.G., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 64.374.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société C.I.C. - CAPITAL INVESTMENT CORPORATION MANAGEMENT A.G. tenue le 15 décembre 2014 que:

- L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société C.I.C. - CAPITAL INVESTMENT CORPORATION MANAGEMENT A.G. a décidé de reconduire Madame Christine SCHMITT, salariée, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II., en qualité de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018.

- L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société C.I.C. - CAPITAL INVESTMENT CORPORATION MANAGEMENT A.G. a décidé de reconduire Mademoiselle Amanda SPENCER, administratrice de sociétés, demeurant à The Ministers, Landsend, Dungarvan, County Waterford (Irlande), en qualité d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018.

- L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société C.I.C. CAPITAL INVESTMENT CORPORATION MANAGEMENT A.G. a pris acte du remplacement de Monsieur Frederick William BLACK, administrateur de sociétés, né le 21 juillet 1938 à Londres (Royaume-Uni), demeurant à 26 Winsbeece Walthamstow, London E17 1SS (Royaume-Uni), en sa qualité d'administrateur de la société C.I.C. - CAPITAL INVESTMENT CORPORATION MANAGEMENT A.G. par Monsieur Herbert Stanley BINET, retraité, né le 6 janvier 1933 à Londres (Royaume-Uni), demeurant à Flat 31 Leonard Davis House, Kiln Road, North Weald, EPPING CM16 6BS, nouvellement nommé aux fonctions d'administrateur de la société C.I.C. - CAPITAL INVESTMENT CORPORATION MANAGEMENT A.G..

Son mandat prendra cours le 16 décembre 2014 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015007004/30.

(150007380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Leria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 255.840,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 144.047.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 29 avril 2014, sous la référence L140069583 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007293/12.

(150007935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Longeville S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 170.105.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Pour: LONGEVILLE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015007316/14.

(150007542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Leonys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 189.126.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique tenue de manière extraordinaire au siège social le 31 décembre 2014:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, des administrateurs suivants:

- Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville, France, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

- la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A. (RCS Luxembourg B 149.718), ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer aux postes d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2019:

- Monsieur Riccardo TASSI, né le 14 janvier 1962 à Forli (FC), Italie, résidant au Via Achille Bargossi, n°2/C, I-47121 Forli, Italie;

- Monsieur Monsieur Patrick Davide TERRANEO, né le 16 juin 1973 à Vezia (TI), Suisse, demeurant professionnellement au Corso Elvezia, 25, CH-6900 Lugano, Suisse.

3) L'Assemblée décide de nommer au poste d'Administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuel pour la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société, avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2019:

- Monsieur Riccardo TASSI, né le 14 janvier 1962 à Forli (FC), Italie, résidant au Via Achille Bargossi, n°2/C, I-47121 Forli, Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEONYS CAPITAL S.A.

Référence de publication: 2015007314/28.

(150007930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

F. Ackermann Optique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 14, rue de Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 63.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015007151/9.

(150007810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Ilyeum SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 151.585.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015007247/14.

(150007923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

L'Espace Carrelages, Société Anonyme.

Siège social: L-8235 Mamer, 14, route de Kehlen.
R.C.S. Luxembourg B 63.858.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015007287/14.

(150007984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

E.I.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 76.594.

Extrait des résolutions du conseil d'administration tenue le 9 janvier 2015

Conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions aux porteur, le Conseil d'Administration réuni à Luxembourg en date du 9 janvier 2015 a décidé de nommer la société anonyme A.T.T.C. Control s.a. (RCS Luxembourg B 60319) avec siège social sis au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, aux fonctions de dépositaire agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

Administrateur / Gérant / Administrateur / Gérant

N. Patteet / K. Van Huynegem

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015007121/17.

(150008064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Ferrero Trading Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.
R.C.S. Luxembourg B 46.117.

Les comptes annuels au 31 août 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015007170/9.
(150007909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Foncière des Neiges Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 105.668.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2015.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L - 1013 Luxembourg
Référence de publication: 2015007171/14.
(150008025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Forbi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 61.144.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31.12.2014.
Pour: FORBI S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Référence de publication: 2015007173/14.
(150007894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Eternal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 94.485.

Extrait des résolutions du conseil d'administration tenue le 9 janvier 2015

Conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions aux porteur, le Conseil d'Administration réuni à Luxembourg en date du 9 janvier 2015 a décidé de nommer la société anonyme A.T.T.C. Control s.a. (RCS Luxembourg B 60319) avec siège social sis au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, aux fonctions de dépositaire agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.
Administrateur / Gérant / Administrateur / Gérant
N. Patteet / K. Van Huynegem
Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015007145/17.
(150008062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

D.B. Zwirn Asia Pacific LP (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 124.953.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015007065/9.

(150007831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

FPS Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007176/10.

(150007769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Darine Investments Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 121.675.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 8 janvier 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- DARINE INVESTMENTS CORPORATION S.A. avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Me Pierre BRASSEUR

Le liquidateur

Référence de publication: 2015007081/17.

(150007880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

IFF (GIBRALTAR) Holdings (Luxembourg) S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 330.426.950,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 79.233.

EXTRAIT

Il a été décidé en date du 18 décembre 2014:

(i) De prendre connaissance de la démission de M. Kevin BERRYMAN de son poste de gérant de la Société avec effet au 18 décembre 2014;

(ii) D'approuver la nomination de M. Francisco FORTANET, né le 23 janvier 1977 à Mexico, Mexique, avec adresse professionnelle à 521 W. 57th Street, New York, NY 10019, États-Unis, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 18 décembre 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015006399/18.

(150007332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Decotex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 20, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 51.462.

Les comptes annuels au 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015007092/9.

(150008092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Goeteborg Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 58.252.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015007212/10.

(150007797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Conquistador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 188.807.

Extrait des résolutions du conseil d'administration tenue le 9 janvier 2015

Conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions aux porteur, le Conseil d'Administration réuni à Luxembourg en date du 9 janvier 2015 a décidé de nommer la société anonyme A.T.T.C. Control s.a. (RCS Luxembourg B 60319) avec siège social sis au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, aux fonctions de dépositaire agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

Administrateur / Gérant / Administrateur / Gérant

N. Patteet / K. Van Huynegem

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015007019/17.

(150008069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Rzesow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 121.584.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 15 décembre 2014, le conseil de gérance de la société a décidé de transférer le siège social de la société du 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note qu'en date du 15 décembre 2014, le siège social de l'associé-unique, GOO GOOS S.à r.l., a changé du 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2015006679/18.

(150007371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Alphacom Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.
R.C.S. Luxembourg B 36.346.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015006017/9.

(150006915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

APM 5 Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 175.515.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.08.2014.

Pour: APM 5 MANAGEMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015006031/14.

(150006378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Ocean Dream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 114.324.

Il résulte des actes de la Société que en date du 30 décembre 2014, le commissaire aux comptes ComCo S.A. a fusionné avec H.R.T. Révision S.A..

Par conséquent, H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 163, rue de Kiem, L-8030 Strassen est le commissaire aux comptes de la Société avec effet au 30 décembre 2014, son mandat ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCEAN DREAM S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015006609/15.

(150007068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Syrdall Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 174.510.

EXTRAIT

Il résulte des décisions du conseil d'administration de la Société prises en date du 5 décembre 2014 que:

- Alain Kinsch, demeurant professionnellement au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, a été renommé en tant que Administrateur-Délégué de la Société, avec effet au 5 décembre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 02/01/2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015006718/16.

(150007190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Celtica Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 64.906.

L'an deux mil quatorze, le onze décembre.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CELTICA INVESTISSEMENTS S.A.», avec siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 64.906 (la «Société»),

constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 636 du 8 septembre 1998, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 31 décembre 2004, audit Mémorial C, numéro 560 du 10 juin 2005.

L'Assemblée générale est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Madame Géraldine NUCERA, employée, demeurant professionnellement à Hesperange.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Babsi SINNES, employée, demeurant professionnellement à Hesperange.

L'Assemblée générale élit comme scrutateur Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée générale étant dûment constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée générale est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Décision de mettre la Société «CELTICA INVESTISSEMENTS S.A.» en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.
- 4.- Divers.

II. Que la présente Assemblée générale réunit la totalité du capital social ainsi qu'il résulte de la liste de présence en annexe paraphée «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant, ladite liste de présence demeurera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations ou actes de délégation de pouvoir émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée générale, celle-ci, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de procéder à la dissolution de la Société et de mettre la Société en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur (ci-après le «Liquidateur») Monsieur Roger CAURLA, Maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

La société se trouvera valablement engagée par la signature individuelle du liquidateur.

Le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus conférés par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que modifiée (la «Loi»). Le Liquidateur sera habilité à effectuer toutes les opérations prévues par l'article 145 de la Loi, sans autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où une telle autorisation serait requise.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur est autorisé, sous sa responsabilité, à déléguer, au regard d'opérations spéciales et déterminées, à un ou plusieurs mandataires, telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'Assemblée générale donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.15 heures.

Frais

Le montant des frais incombant à la Société et mis à charge à raison des présentes est estimé à EUR 870,-.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux membres du bureau, connus par le notaire par leurs noms, prénoms, états civils et adresses, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Nucera, B. Sinnes, R. Caurla, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2014 Relation: LAC/2014/63423 Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006153/73.

(150006748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Aéroflex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 18.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 94.910.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an Extraordinary general Meeting of the Sole Shareholder of "AEROFLEX S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered address at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS Luxembourg under number B94910, having a share capital of GBP 18,000, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated on 23 July 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 888, dated 29 August 2003 and whose articles of incorporation have not been amended since.

The meeting is presided by Mister Gianpiero SADDI, private employee, professionally residing in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The Chairman appoints as secretary of the meeting, and the meeting elects as scrutineer, Miss Marilyn KRECKÉ, private employee, with the same professional address.

The Chairman then states that:

I. It appears from the attendance list that 100% of the total capital of GBP 18,000 is duly represented at this meeting which is consequently validly held. The attendance list, signed "ne variatur" by the Sole Shareholder represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the minutes of the Sole Shareholder's meeting aforementioned and shall be filed at the same time with registration authorities.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision on the dissolution of the Company and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

2. Appointment of a liquidator (liquidateur).

3. Definition of the powers of the liquidator and decision of the liquidation procedure of the Company.

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the Sole Shareholder took the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder decides to dissolve the company and to put it into voluntary liquidation.

Second Resolution

The Sole Shareholder appoints as Liquidator IFR Finance, Inc., a company duly incorporated and validly existing under the laws of Kansas, having its registered office at 10200 West York Street, Wichita 67215-8999, Kansas, USA, registered with the Kansas Secretary of State Register under number 2572915.

Third Resolution

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg law on commercial companies. He may carry out all the deeds provided by articles 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All power are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realize the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding in kind or in cash.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company, have been estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1,300,-).

There being no further business on the Agenda, the meeting is closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by the French version.

On request of the appearing persons, and in case of discrepancies between English and French version, the English one will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée «AEROFLEX S.à r.l.», ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B94910, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 23 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 888 le 29 août 2003 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Madame le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Il ressort de la liste de présence que 100% du capital social de GBP 18.000 est représenté à cette réunion, qui est par conséquent, valablement tenue. La liste de présence signée «ne varietur» par l'Associé Unique représenté à la réunion, restera annexée au présent acte avec les minutes de la réunion de l'Associé Unique susmentionné pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Décision de la dissolution et de la mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième Résolution

L'assemblée nomme le liquidateur, IFR Finance, Inc., une société de régie par les lois du Kansas, ayant son siège social au 10200 West York Street, Wichita 67215-8999, Kansas, États-Unis d'Amérique, inscrite au Registre du Kansas sous le numéro 2572915.

Troisième Résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite au présent acte sont estimés approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous singé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: G. Saddi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2014. LAC/2014/63021. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006010/111.

(150007273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Spirit Catalogue Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 145.707.

In the year two thousand fourteen, on the twelfth day of December.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg,

There appeared

Spirit Catalogue Parent, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.709 (the Sole Shareholder),

duly represented by Mrs Céline Haeck, private employee, with professional address at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, or any other employee of SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.,

by virtue of a proxy given under private seal dated of December 11th, 2014, which after having been signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of Spirit Catalogue Holdings, S.à r.l., Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.707 (the Company). The Company has been incorporated on April 3, 2009 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°-898 of April 28, 2009.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended twice and for the last time on 21 August 2009 pursuant to a deed drawn up by Me Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 90043 of 28 August 2009.

The sole shareholder, represented as stated above, requested the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole shareholder resolves that each financial year of the Company shall begin on January 1st and end on December 31st of the same year.

The sole shareholder resolves that the current financial year (2015) which started on April 6th, 2014 shall end on December 31st, 2014.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolved to amend article 13.1. of the articles of incorporation as follows:

“ **Art. 13.1.** The financial year begins on the first (1st) January each year and ends on the thirty first (31st) December of the same year”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately nine hundred fifty euro (950.- Euros).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille quatorze, le douze décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Spirit Catalogue Parent, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, inscrite au Registre des Sociétés sous le numéro B 145.709 (l'Associé Unique).

ici représentée par Madame Céline Haeck, employé privé, demeurant professionnellement au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, ou toute autre employé de SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.,

spécialement mandatée à cet effet par procuration donnée sous seing privé en date du 11 décembre 2014, laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Spirit Catalogue Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.707 (la Société). La Société a été constituée le 3 avril 2009 suivant un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 898 du 28 avril 2009.

Les statuts de la Société ont été modifiés une fois le 21 août 2009 suivant un acte reçu par Me Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 90043 du 28 août 2009 L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide que chaque exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de la même année.

L'associée unique décide que l'exercice social en cours (2015), ayant débuté le 6 avril 2014, prendra fin 31 décembre 2014.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique a décidé de modifier l'article 13.1. des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 13.1.** L'exercice social commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.»

18783

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à neuf cent cinquante euros (950,- euros).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Haeck, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60192. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005781/93.

(150006174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Amstell Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 134.921.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth of December,
Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

Is held

An extraordinary general meeting of the shareholders of "AMSTELL INVESTMENTS S.A.", a société anonyme having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 134.921, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 29th November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 244 of 30th January 2008 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 5th May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1382 of 17th July 2009.

The meeting is opened at 10.30 a.m. with Mrs Marina MULLER, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Cheryl GESCHWIND, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Peggy PARTIGIANONE, private employee, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the present meeting has the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company with effect as from 1 December 2015 at Route d'Arlon 19/21 in Strassen, Luxembourg.

2. Extension of the financial year of the Company so as to fix it from 1 March to last day of February, with effect on 1 March 2015.

3. Extension of the current financial year to 28 February 2015.

4. Subsequent amendments of the articles of association of the Company.

5. Miscellaneous.

II. - That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company to 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, with effect on 1st December 2015.

Second resolution:

The general meeting decides to change the financial year of the Company so as to fix it from 1st March to the last day of February, with effect on 1st March 2015.

Exceptionally, the current financial year will end on 28th February 2015.

Third resolution:

As a consequence of the above resolutions, the general meeting decides to change the two first paragraphs of article 2 and article 18 of the articles of association of the Company, so that they will be read as follows:

“ **Art. 2. Registered office (two first paragraphs).** The registered office of the Company is established in Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Strassen by a resolution of the Board of the Company (the Board) or, in the case of a Sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.”

“ **Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of March and shall terminate on the last day of February of the following year.”

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the French text will prevail.

The document having been read to the appearers, the board of the meeting signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huit décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AMSTELL INVESTMENTS S.A.», ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 134.921, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 29 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 244 du 30 janvier 2008 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 5 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1382 du 17 juillet 2009.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Madame Marina MULLER, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Peggy PARTIGIANONE, employée privée, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon à Strassen, avec effet au 1^{er} décembre 2015.

2.- Changement de l'exercice social de la Société pour de la fixer du 1^{er} mars au dernier jour du mois de février, avec effet au 1^{er} mars 2015.

3.- Extension de l'exercice social en cours jusqu'au 28 février 2015.

4.- Modification subséquente des statuts de la Société.

5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, avec effet au 1^{er} décembre 2015.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de changer l'exercice social de la Société pour le fixer du 1^{er} mars au dernier jour du mois de février, avec effet au 1^{er} mars 2015.

Exceptionnellement, l'exercice social en cours se termine le 28 février 2015.

Troisième résolution:

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier les deux premiers paragraphes de l'article 2 et l'article 18 des statuts de la Société, afin de leur donner les teneurs suivantes:

« **Art. 2. Siège Social (deux premiers paragraphes).** Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Strassen par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.»

« **Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le premier jour de mars et se terminera le dernier jour de février de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MULLER, C. GESCHWIND, P. PARTIGIANONE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2014. LAC / 2014 /59659. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006022/135.

(150006952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

A-Tek International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.724.

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. «INVERSIONES CAMARMA, S.L.», une société de droit espagnol, domiciliée à Carretera de Alcalá de Henares, Camarma de Esteruelas (Espagne),

2. «INVESTMENT AND TECNOLOGI S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8A, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 63.436,

toutes les deux ici représentées par Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, sont les seules et uniques associés (les «Associées») de la société à responsabilité limitée «A-Tek International S.à r.l.» avec siège social à L-1528 Luxembourg, 8A, Boulevard de la Foire (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 190 le 15 février 2007,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 122.724.

Les Associées, représentées comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital social d'un montant de deux millions cent huit mille huit cent trente-deux euros (2.108.832,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent huit millions huit cent cinquante-cinq mille deux cent quarante-deux euros et vingt-sept cents (108.855.242,27.- EUR) à cent dix millions neuf cent soixante-quatre mille soixante-quatorze euros et vingt-sept cents (110.964.074,27.- EUR) par la création et l'émission de deux millions cent huit mille huit cent trente-deux (2.108.832) parts sociales sans désignation de valeur nominale (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes; souscription et libération par «SOSH S.A» une société de droit suisse, ayant son siège social à Via Maggio 1, CH-6901 Lugano (Suisse) inscrite au registre de commerce et des sociétés de Suisse sous le numéro CH-501.3.011.785-4.

2. Réduction du capital social d'un montant de cent huit millions huit cent cinquante-cinq mille deux cent quarante-deux euros et vingt-sept cents (108.855.242,27.- EUR) en vue de le ramener de son montant actuel de cent dix millions neuf cent soixante-quatre mille soixante-quatorze euros et vingt-sept cents (110.964.074,27.- EUR), représenté par trois millions cent huit mille huit cent trente-deux (3.108.832) parts sociales sans désignation de valeur nominale, à deux millions cent huit mille huit cent trente-deux euros (2.108.832,- EUR) par annulation des un million (1.000.000) de parts sociales sans désignation de valeur nominale.

3. Remplacement des deux millions cent huit mille huit cent huit mille huit cent trente-deux (2.108.832) parts sociales sans désignation de valeur nominale par deux millions cent huit mille huit cent trente-deux (2.108.832) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter la prédite augmentation de capital social.

5. Divers.

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions cent huit mille huit cent trente-deux euros (2.108.832,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent huit millions huit cent cinquante-cinq mille deux cent quarante-deux euros et vingt-sept cents (108.855.242,27.- EUR) à cent dix millions neuf cent soixante-quatre mille soixante-quatorze euros et vingt-sept cents (110.964.074,27.- EUR) par la création et l'émission de deux millions cent huit mille huit cent trente-deux (2.108.832) parts sociales sans désignation de valeur nominale (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales

Les Nouvelles Parts Sociales ont toutes été souscrites par «SOSH S.A» une société de droit suisse, ayant son siège social à Via Maggio 1, CH-6901 Lugano (Suisse) inscrite au registre de commerce et des sociétés de Suisse sous le numéro CH-501.3.011.785-4, ici représentée par Mme Virginie PIERRU, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

«SOSH S.A», prénommée, a libéré intégralement les Nouvelles Parts Sociales moyennant apport en nature consistant en la conversion totale d'une créance certaine, liquide et exigible qu'elle a contre la Société (l'«Apport») à charge de la Société.

La créance est prouvée par un bilan intermédiaire de la Société au 29 octobre 2014 (le «Bilan Intermédiaire»).

La valeur de la créance a été prouvée au notaire instrumentaire par un rapport (le «Rapport de Gérance») émis le 21 novembre 2014 par le Conseil de gérance de la Société qui montre que la valeur de la créance apportée à la Société représente un apport total net d'un montant deux millions cent huit mille huit cent trente-deux euros (2.108.832,- EUR).

Le Rapport de Gérance et le Bilan Intermédiaire, après avoir été signés «ne varietur» par la mandataire et le notaire, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec lui.

Deuxième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société de cent huit millions huit cent cinquante-cinq mille deux cent quarante-deux euros et vingt-sept cents (108.855.242,27.- EUR) en vue de le ramener de son montant actuel de cent dix millions neuf cent soixante-quatre mille soixante-quatorze euros et vingt-sept cents (110.964.074,27.- EUR) à deux millions cent huit mille huit cent trente-deux euros (2.108.832,- EUR).

Cette réduction de capital social est réalisée par absorption des pertes réalisées à concurrence de cent huit millions huit cent cinquante-cinq mille deux cent quarante-deux euros et vingt-sept cents (108.855.242,27.-EUR) par annulation de un million (1.000.000) de parts sociales sans valeur nominale détenues par les Associés «INVERSIONES CAMARMA, S.L.», prénommée, et «INVESTMENT AND TECNOLOGI S.A.», prénommée.

La preuve de l'existence desdites pertes a été rapportée au notaire instrumentant sur base du bilan arrêté au 29 octobre 2014, une copie dudit bilan, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de remplacer les deux millions cent huit mille huit cent trente-deux (2.108.832) de parts sociales sans désignation de valeur nominale par deux millions cent huit mille huit cent trente-deux (2.108.832) de parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à deux millions cent huit mille huit cent trente-deux euros (2.108.832,- EUR) divisé en un deux millions cent huit mille huit cent trente-deux (2.108.832) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à deux mille huit cents euros (2.800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la mandataire des comparantes connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 02 janvier 2015 2LAC/2015/44. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005966/106.

(150006706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

APN Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 69.906.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «APN HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.906, constituée suivant acte notarié en date du 17 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 580 du 28 juillet 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Anita MAGGIPINTO, employée privée, L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Martin MANTELS, employé privé, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social par apport en nature à concurrence de EUR 6.236.137,07 pour le porter de son montant actuel de EUR 31.250 à EUR 6.267.387,07.

2. Augmentation du capital social par apport en nature à concurrence de EUR 5.732.612,93 pour le porter de son montant actuel de EUR 6.267.387,07 à EUR 12.000.000.-.

3. Souscription et libération intégrale de 478.750 actions nouvelles chacune d'une valeur nominale de EUR 25,- ayant les mêmes caractéristiques que les actions existantes;

4. Modifications afférentes de l'article 3 des statuts de la Société;

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de six millions deux cent trente-six mille cent trente-sept euros et sept centimes (EUR 6.236.137,07) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), à six millions deux cent soixante-sept mille trois cent quatre-vingt-sept euros et sept centimes (EUR 6.267.387,07).

Cette augmentation de capital est souscrite et libérée par un apport d'un portefeuille titres, détenu par l'actionnaire unique et déposé auprès de BGL BNP Paribas et dont la valeur réelle a été établie au 08 décembre 2015 sur base d'un rapport bancaire, correspondant à ce montant de EUR 6.236.137,07.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions sept cent trente-deux mille six cent douze euros et quatre-vingt-treize centimes (EUR 5.732.612,93) pour le porter de son montant actuel de six millions deux cent soixante-sept mille trois cent quatre-vingt-sept euros et sept centimes (EUR 6.267.387,07) à douze millions d'euros (EUR 12.000.000.-).

Cette augmentation de capital est souscrite et libérée par un apport par l'actionnaire unique de titres obligataires émis par APN HOLDING S.A. et souscrits par l'actionnaire unique tels que spécifiés, dans un rapport de réviseur.

Troisième résolution:

Par conséquent, l'assemblée générale décide d'émettre 478.750 (quatre cent soixante-dix-huit mille sept cent cinquante) actions nouvelles, d'une valeur nominale de EUR 25.- chacune, ayant les mêmes caractéristiques que les actions existantes.

Toutes les actions nouvelles ainsi souscrites, sont attribuées à l'actionnaire unique et libérées intégralement par les différents apports.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, les apports en nature ci-dessus décrits ont fait l'objet d'un rapport établi en date du 22 décembre 2014 par Van Cauter-Snauwaert & Co Sàrl, réviseur d'entreprises, ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains. Ledit rapport, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur desdits apports est constatée par ledit rapport, dont il ressort par ailleurs que les créances sont certaines, liquides et exigibles, et qui conclut comme suit:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire d'un montant de 11.968.750,00 EUR ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 478.750 nouvelles actions d'une valeur nominale de 25,00 EUR par action de APN HOLDING SA à émettre en contrepartie.»

Quatrième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

„ **Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf Millionen Euro (EUR 12.000.000,-), eingeteilt in vierhundertachtzigtausend (480.000) Aktien mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).“

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GESCHWIND, A. MAGGIPINTO, M. MANTELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. LAC / 2014 / 62854. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006032/89.

(150006289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Fini Real Estate II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 193.530.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, am siebzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri HELLINCKX, Notar mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, (Grossherzogtum Luxemburg),

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft FINIKA S.A., mit Sitz in L1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faiencerie, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar vom 9. Dezember 2014, noch nicht eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg,

hier vertreten durch ein Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A und ein Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B, nämlich:

- Herr Charles DURO, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,

- Herr Joseph TREIS, Wirtschaftsprüfer, beruflich ansässig in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "FINI REAL ESTATE II S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (EUR 12.500.-), aufgeteilt in fünf (5) Anteile von je ZWEI TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (EUR 2.500.-).

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

Zeichnung und Einzahlung

Die fünf (5) Anteile von je ZWEI TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (EUR 2.500.-) wurden durch die Gesellschaft FINIKA S.A. gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt, sodass der Betrag von EUR 12.500.- (ZWOELFTAUSENDFUENFHUNDERT EURO) der Gesellschaft zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr EUR 1.200.-

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Gesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden für eine unbestimmte Dauer ernannt:

- Herr Karl-Josef MAIER, Geschäftsmann, wohnhaft in D-70197 Stuttgart, Röckenwiesenstrasse 76, geboren in Stuttgart, am 21. Mai 1967;

Herr Joseph TREIS, Wirtschaftsprüfer, beruflich ansässig in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, geboren in Luxemburg, 12. März 1950.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faiencerie.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63669. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 20. Januar 2015.

Référence de publication: 2015006331/119.

(150007125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Screaming Eagle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 125.481.

Par la présente, je donne ma démission en tant que Administrateur de votre Société, avec effet immédiat.
Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Marco Sterzi.

Référence de publication: 2015005802/9.

(150005864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Tiger Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 117.414.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 5 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005855/9.

(150005796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

**Madison Point Holdings S.A., Société Anonyme,
(anc. Madison Point Holdings S.à r.l.).**

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 187.914.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of December.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Madison Point Partnership, LP, a limited partnership, existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY - KY1-1104, Cayman Islands, registered with the register of limited partnerships of Cayman-Islands under number MC-75015, acting through its general partner Madison Point Management Ltd (the "Sole Shareholder")

here represented by Me Peter F. Bonert, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, declares that it currently holds all the twelve million five hundred thousand (12,500,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each of Madison Point Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Companies Register of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the number B 187.914 by a deed enacted by the undersigned notary on 10 June 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2239 dated on 22 August 2014 (the "Company"). The articles of the Company having been amended and restated the last time by the undersigned notary on 27 October 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3693 dated on 3 December 2014.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity as sole shareholder of the Company, takes the resolutions on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the legal form of the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) to a public limited liability company (société anonyme);
2. To approve the interim accounts of the Company as at 30 November 2014;
3. To convert the twelve million five hundred thousand (12,500,000) issued shares (parts sociales) of the Company with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) divided proportionally into one million two hundred-fifty thousand (1,250,000) Class A to Class J shares (parts sociales de Classe A à Classe J) each, into twelve million five hundred thousand (12,500,000) shares (actions) of the Company with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) divided proportionally into one million two hundred-fifty thousand (1,250,000) Class A to Class J shares (actions de classe A à classe J) each;
4. To amend and fully restate the articles of association of the Company in order to, inter alia, adapt them to the legal form of a public limited liability company (société anonyme);

5. To confirm the mandates of the managers (gérants) of the Company as the directors (administrateurs) of the Company;

6. To appoint, with effect as of 18 December 2014, Mr Mark Fine, born on 22 October 1980 in London City, United Kingdom, having his professional address at 7th Floor Devonshire House, Mayfair Place, London, W1J 8AJ, United Kingdom, as statutory auditor (commissaires aux comptes) of the Company for a period ending at the general meeting of shareholders approving the annual accounts 2015.

7. To confirm the address of the registered office of the Company;

8. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above stated, requested the notary to document the following resolutions.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the legal form of the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) to a public limited liability company (société anonyme) and to change the actual denomination of the Company into "Madison Point Holdings S.A."

The Company shall continue to exist under the same legal personality but under a different corporate form, between the holder of the shares, and all of those who will become shareholders afterwards.

The share capital and the reserves will remain intact, as well as each item of the assets and liabilities, the amortisations, the appreciations, the depreciations.

The Company shall retain the number under which it is currently registered at the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) as a public limited liability company (société anonyme), i.e. B 187.914.

The transformation shall take place on the basis of the financial situation up to the date of 30 November 2014, such as reflected in the interim accounts of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the interim accounts of the Company as at 30 November 2014 showing the net assets of the Company as being equal to at least the minimum share capital for the transformation of the Company into a public limited liability company (société anonyme) at the time of the transformation.

The change of legal status is made on the basis of a report (the "Auditor's Report"), in satisfaction of articles 26-1 and 31-1 of the law on commercial companies, established by Atwell, approved audit Firm (cabinet de révision agréée), having its registered office in L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, on 15 December 2014.

The Auditor's Report concludes as follows:

"On the basis of the work carried out by us, nothing has come to our attention that would cause us to believe that the net asset value of the Company as at the date of the present report would not be at least equal to the 12,500,000 shares to be allocated in the context of its conversion into a "société anonyme"

The Auditor's Report, after having been initialed and signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be appended to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the twelve million five hundred thousand (12,500,000) issued shares (parts sociales) of the Company with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) divided into one million two hundred-fifty thousand (1,250,000) Class A shares (parts sociales de Classe A), one million two hundred-fifty thousand (1,250,000) Class B shares (parts sociales de Classe B), one million two hundred-fifty thousand (1,250,000) Class C shares (parts sociales de Classe C), one million two hundred-fifty thousand (1,250,000) Class D shares (parts sociales de Classe D), one million two hundred-fifty thousand (1,250,000) Class E shares (parts sociales de Classe E), one million two hundred-fifty thousand (1,250,000) Class F shares (parts sociales de Classe F), one million two hundred-fifty thousand (1,250,000) Class G shares (parts sociales de Classe G), one million two hundred-fifty thousand (1,250,000) Class H shares (parts sociales de Classe H), one million two hundred-fifty thousand (1,250,000) Class I shares (parts sociales de Classe I), one million two hundred-fifty thousand (1,250,000) Class J shares (parts sociales de Classe J), into twelve million five hundred thousand (12,500,000) shares (actions) of the Company with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) divided into one million two hundred-fifty thousand (1,250,000) Class A shares (actions de Classe A), one million two hundred-fifty thousand (1,250,000) Class B shares (actions de Classe B), one million two hundred-fifty thousand (1,250,000) Class C shares (actions de Classe C), one million two hundred-fifty thousand (1,250,000) Class D shares (actions de Classe D), one million two hundred-fifty thousand (1,250,000) Class E shares (actions de Classe E), one million two hundred-fifty thousand (1,250,000) Class F shares (actions de Classe F), one million two hundred-fifty thousand (1,250,000) Class G shares (actions de Classe G), one million two hundred-fifty thousand (1,250,000) Class H shares (actions de Classe H), one million two hundred-fifty thousand (1,250,000) Class I shares (actions de Classe I), one million two hundred-fifty thousand (1,250,000) Class J shares (actions de Classe J).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and fully restate the articles of association of the Company which shall read as follows:

"Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited liability company (société anonyme) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Madison Point Holdings S.A."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the municipality of Niederanven. The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

In the event that in the view of the Director or, as the case may be, the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) divided into twelve million five hundred thousand (12,500,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, as follows:

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class C shares (the “Class C Shares”) all subscribed and fully paid up;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class D shares (the “Class D Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class E shares (the “Class E Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class F shares (the “Class F Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class G shares (the “Class G Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class H shares (the “Class H Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class I shares (the “Class I Shares”), all subscribed and fully paid up; and
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class J shares (the “Class J Shares”), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by Law.

In addition to the share capital, a premium account and/or a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") for each class of shares may be set up. The Company may use the amount held in the premium account and/or the capital contribution account (as applicable) to repurchase its shares, set off net losses and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the Legal Reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. Shares

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

A shareholders' register will be kept at the Company's registered office and made available for inspection by any shareholder. This register shall contain the information required by Article 39 of the Law

Each shareholder will notify the Company by registered letter of any change of address.

The Company will be entitled to rely on the last address so notified.

Ownership of registered shares will be determined based on recordation in the shareholders' register.

Share transfers shall be effected by means of a recordation in the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or the duly authorised representatives of these parties or of the Company.

Shareholders may ask the Company to issue a certificate attesting to their shareholdings, which shall be signed by the Director or, if the Company is managed by a Board of Directors, any two Directors.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company can suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

6.2. Subscription and Transfer of Shares

Any shareholder who subscribes to or otherwise acquires shares must acquire a proportionate amount of each class of shares issued and then outstanding.

When the Company is composed of a sole shareholder, subject to the limitations contained in this Article 6.2, the sole shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, subject to the limitations contained in this Article 6.2, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Company's share capital.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole class of its own shares followed by their immediate cancellation pursuant to Article 6.5, and notwithstanding any other provision herein, no shareholder shall sell or otherwise transfer its shares of any class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring shareholder's proportionate interest in each other class of shares then held by the transferring shareholder.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.3. Profit Sharing

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in Article 24 of these Articles in any year in which the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders resolves to make any distribution of dividends.

6.4. Voting rights

Each share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.5. Repurchase of Shares

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of a class of shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the Director or, as the case may be, the Board of Directors and approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such class of shares) to the Total Cancellation Amount as is determined by the Director or, as the case may be, the Board of Directors and approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders with respect to the class of shares to be repurchased, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.

The Company may repurchase its shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by Law.

Art. 7. Payments towards Shares. Payments towards shares that are not fully paid-up upon subscription must be made at the time and at the conditions determined by the Director or, as the case may be, the Board of Directors from time to time in accordance with the Act. Any amount called up on shares will be allocated equally amongst all outstanding shares which are not fully paid-up.

Art. 8. Increase and Reduction of the Share Capital. The issued share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by Law for any amendment of the Articles, provided that (i) any reduction in the issued share capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Article 6.5; (ii) any increase in the issued capital (a) shall be made proportionately to each class of shares then outstanding and (b) must result in each shareholder holding a proportionate part of each class of shares then outstanding; (iii) any subdivision of a class of shares into new classes of shares must result in each shareholder of the former undivided class of shares holding a proportionate part of each new subdivided class of shares; and (iv) any combination or aggregation of classes of shares into a new class of shares must result in each shareholder of the former classes of shares holding a proportionate part of the new, combined class of shares.

New shares to be subscribed for in cash will be offered first to the existing shareholders, in proportion to their shareholdings. The Board of Directors shall determine the period within which this pre-emptive right must be exercised, which may not be less than thirty days.

Notwithstanding the foregoing, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to limit or cancel the abovementioned pre-emptive subscription right or authorise the Director or the Board of Directors, as the case may be, to do so in accordance with the Act. In this case, the quorum and majority required to amend these Articles must be met.

Art. 9. Acquisition of Own Shares. The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of own shares must be in compliance with the Law.

Chapter III. Management, Board of directors, Auditors

Art. 10. Board of Directors. If the Company has only one shareholder, the latter may appoint a Director (the "Director") or a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members. If the Company has several shareholders, it must be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Director(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office, which shall not exceed six years. The Directors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to categorise the appointed Directors as Class A Directors and Class B Directors.

If a legal entity is appointed Director, it must designate a natural person to exercise its functions and act in its name and on its behalf.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Director(s) may meet and appoint a director to temporarily fill the vacancy until the next general meeting of shareholders.

Even after the end of their term of office, the Director(s) shall not disclose information about the Company which could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law or the public interest

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. If the Company is composed of only one Director, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Directors.

The Board of Directors will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholder(s).

The Board of Directors will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Director.

A meeting of the Board of Directors must be called if two Directors so request.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors. In her/his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Directors at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as her/his representative.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote. However, any decision to dispose of property of the Company with an aggregate fair market value exceeding 25% of the fair market value of all of the Company's assets shall require approval of at least one Class A Director.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision circulated and transmitted by cable, e-mail, fax or any other similar means of communication, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 12. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of the meeting of the Board of Directors or, as the case may be, of the written decisions of the sole Director, shall be drawn up and signed by all Directors present at the meeting or, as the case may be, by the sole Director. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Director or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 13. General Powers of the Directors. The Director or, as the case may be, the Board of Directors is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to

the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

Art. 14. Delegation of Powers. The Director or, as the case may be, the Board of Directors, may confer its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and represent the Company in relation to such daily management and affairs on any member or members of the Board of Directors or any other person, who need not be a Director or a shareholder of the Company, acting alone or jointly, at such terms as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

When the Company is managed by a Board of Directors, the delegation of daily management to a member of the Board of Directors entails an obligation for the Board of Directors to report each year to the annual general meeting of shareholders on the salary, fees and other advantages granted to the managing director or the daily manager. The Director or, as the case may be, the Board of Directors may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Directors or to any other person(s), who need not be a Director or a shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 15. Representation of the Company. In case only one Director has been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Director as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Director has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Directors, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Directors as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Directors and one or several Class B Directors, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Director and one Class B Director, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Directors, managers, associates, members, officers or employees of the Company, including but not limited to any Director, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Director, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Directors of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Director, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Director has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 17. Indemnification. The Company shall indemnify any Director and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 18. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company shall be entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The statutory auditors or, as the case may be, the independent auditor shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate, which may not

exceed six (6) years. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such any other location as may be specified in the notice of the meeting on the last Wednesday of the month of May of each year of each year, at 11.30 a.m. CET.

If that is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

Art. 20. Other General Meetings of Shareholders. If the Company has only one shareholder, this shareholder shall exercise the powers granted by law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may call other general meetings. Such a meeting must be called if shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital so request in writing, with an indication of the proposed agenda for the meeting. If a general meeting is not held within one month from the scheduled date, it may be convened by a person appointed by the judge of the Luxembourg District Court (Tribunal d'Arrondissement) entrusted with commercial matters and interim relief, at the request of one or more shareholders who meet the abovementioned ten per cent threshold.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if circumstances of force majeure so require, in the opinion of the Director, as the case may be, the Board of Directors.

Art. 21. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 22. Procedure, Voting and Minutes. The general meeting of shareholders will meet further to a notice given by the Director or, as the case may be, the Board of Directors or the auditor(s), which meets the requirements of the Act and these Articles. A general meeting must be held within one month's time, if shareholders representing one tenth of the capital so request in writing, with an indication of the agenda.

The notice shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

Shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may request in writing that additional items be added to the agenda of any general meeting. Such a request shall be sent to the Company's registered office by registered mail at least five days before the scheduled date of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing (including by fax or e-mail) a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share carries one vote, except as otherwise provided by the Act.

Any shareholder may vote by correspondence. For this purpose, the shareholder must use the forms provided by the Company.

Completed voting forms must be submitted to the Company's registered office either in person, with an acknowledgment of receipt, or by registered mail or courier service.

Any voting form which is not signed by the relevant shareholder or the latter's authorised representative(s), as applicable, and does not contain at least the following information will be deemed null and void:

- the relevant shareholder's name and registered office address and/or place of residence;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the Company and, if applicable, the number of shares held in each class;
- place, date and time of the meeting;
- agenda of the meeting;
- voting instructions for each proposed resolution, i.e. abstention, for or against; and
- name and title of the shareholder's authorised representative, if applicable.

All voting forms must be received by the Company no later than 6:00 p.m. CET on the day immediately preceding the day of the general meeting, provided this is a day on which banks are generally open for business in the Grand Duchy of Luxembourg. Any voting form received by the Company after this deadline shall not be counted.

The Chair of the Board of Directors, or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the general meeting of shareholders.

The chair of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chair of the general meeting of shareholders together with the secretary and the returning officer(s) shall form the bureau.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, resolutions are approved by the general meeting of shareholders by a simple majority of votes cast, regardless of the number of shares present or represented at the meeting.

Resolutions to amend these Articles and resolutions the adoption of which is subject, pursuant to these Articles or, as the case may be, the Act, to the quorum and majority required to amend these Articles, must be approved by at least two thirds of the votes cast at a meeting at which at least half of all issued and outstanding share are present or represented. If this quorum is not met at the first meeting, a second meeting, with the same agenda, may be called at which there shall be no quorum requirement.

Art. 23. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Director or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 25. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Director or, as the case may be, the Board of Directors, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 26. Allocation of Profits. Five per cent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by Law (the "Legal Reserve"), until this reserve reaches ten per cent (10%) of the Company's subscribed capital.

After allocation to the Legal Reserve, the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders as set forth hereafter.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point two per cent (0.2%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point four per cent (0.4%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point six per cent (0.6%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eight per cent (0.8%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of one per cent (1.00%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of one point two per cent (1.2%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of one point four per cent (1.4% of the nominal value of the Class G Shares held by them, then

- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of one point six per cent (1.6%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of one point eight per cent (1.8%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any preferential dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class J Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 6.5 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class I Shares).

Art. 27. Interim Dividends. The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorised to pay out interim dividends in the accordance with the Law, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution and always in compliance with the provisions of Article 26 above.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 24 hereof.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Part VIII. Definitions

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be repurchased/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or the Articles.

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a class of shares.

Legal Reserve has the meaning given to it in Article 24 of these Articles.

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Director or, as the case may be, the Board of Directors, approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm the mandates of the managers (gérants) of the Company as the directors (administrateurs) of the Company.

The board of Directors is composed as follows:

Class A Directors:

Ms Sally Dee Fassler, born in New York, United States of America, on 9 May 1973, with her professional address at John Hancock Tower, 200 Clarendon Street, Boston, Massachusetts 02116, United States of America; and

Mr Ranesh Ramanathan, born in Singapore, on 11 July 1972, with his professional address at John Hancock Tower, 200 Clarendon Street, Boston, Massachusetts 02116, United States of America.

Class B Directors:

Ms Grindale Gamboa, born in the Philippines, on 24 January 1987, with her professional address at 4, Rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duchy of Luxembourg.

Ms Myleen Basilio, born in the Philippines, on 1 October 1981, with her professional address at 4, Rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duchy of Luxembourg.

Their terms of office will expire after the general meeting of shareholders approving the annual account of the year 2015.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint, with effect as of 18 December 2014, Mr Mark Fine, born on 22 October 1980 in London City, United Kingdom, having his professional address at 7th Floor Devonshire House, Mayfair Place, London, W1J 8AJ, United Kingdom, as statutory auditor (commissaires aux comptes) of the Company for a period ending at the general meeting of shareholders approving the annual accounts 2015.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm the address of the registered office of the Company, i.e. 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately five thousand euros (EUR 5,000.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour de décembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madison Point Partnership, L.P., une limited partnership existante sous les lois des Îles de Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglard House, Grand Cayman, KY - KY1 - 11-4, Îles de Cayman, enregistrée du registre des limited partnerships de Îles de Cayman sous le numéro MC-75015, agissant par son associé commandité Madison Point Management Ltd (l'"Associé Unique"),

représentée par Me Peter F. Bonert, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration. La procuration signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux fins des formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, déclare détenir l'intégralité des douze millions cinq cent mille (12.500.000) des parts sociales ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune de Madison Point Holdings S.à. r.l. une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.914 suivant un acte du notaire instrumentant en date du 10 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2239 daté du 22 août 2014 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 27 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3693 daté du 3 décembre 2014.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, en tant qu'associé unique prendra les résolutions sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Conversion de la forme juridique de la Société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme;
2. Approbation des comptes intermédiaires de la Société du 30 novembre 2014;
3. Conversion des douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales de la Société avec une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, divisées proportionnellement en une million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociale de Classe A à Classe J chacune, en douze millions cinq cent mille (12.500.000) actions avec une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, divisées proportionnellement en une million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociale de Classe A à Classe J chacune;
4. Refonte totale des statuts de la Société aux fins de, inter alia, les adapter à la forme d'une société anonyme;
5. Confirmation des mandats des gérants de la Société comme administrateurs de la Société;
6. Nomination de M. Mark Fine, né le 22 octobre 1980 à Londres, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à 7th Floor Devonshire House, Mayfair Place, Londres, W1J 8AJ, Royaume-Uni, comme commissaire aux comptes de la Société, avec effet du 18 décembre 2014 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'année sociale 2015;
7. Confirmation de l'adresse du siège social de la Société;
8. Divers.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la forme juridique de la Société d'une société anonyme à une société à responsabilité limitée et à change la dénomination actuelle de la Société en "Madison Point Holdings S.A."

La Société continuera sous la même personnalité juridique mais sous une différente forme juridique, entre les détenteurs des parts sociales, et tous ceux qui deviendront des associés de la Société.

Le capital social et les réserves resteront intacts, ainsi que chaque poste des actifs et passifs, les amortissements, les appréciations, les dépréciations.

La Société gardera le numéro sous lequel elle est inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg comme société anonyme, i.e. B 187.914.

La conversion se base sur la situation financière de la Société en date du 30 novembre 2014, comme reflété dans les comptes intermédiaires de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les comptes intermédiaires de la Société en date du 30 novembre 2014 reflétant un actif net de la Société au moins égal au capital social minimum nécessaire pour la conversion de la Société en une société anonyme au moment du présent acte de conversion.

Le changement de la forme légale sera fait sur la base du rapport (le "Rapport de Réviseur"), conformément à l'article 26-1 et 31-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, établi par Atwell, cabinet de révision agréé, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 15 décembre 2014.

Le Rapport du Réviseur conclut comme suit:

"Sur la base de nos révisions, nous n'avons pas relevé des informations qui nous donneraient raison de penser que les actifs nets de la Société à la date du présent rapport ne seraient pas au moins égal aux 12.500.000 d'actions à allouer dans le contexte de la conversion de la Société dans une société anonyme."

Le Rapport du Réviseur, après signé ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné devra être annexé au présent acte pour être soumise avec lui aux fins des formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales de la Société avec une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, divisées en une million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de Classe A, une million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de Classe B, une million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de Classe C, une million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de Classe D, une million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de Classe E, une million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de Classe F, une million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de Classe G, une million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de Classe H, une million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de Classe I, une million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de Classe J, en douze million cinq cent mille (12.500.000) actions de la Société avec une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, divisées en une million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de Classe A, une million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de Classe B, une million deux

cent cinquante mille (1.250.000) actions de Classe C, une million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de Classe D, une million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de Classe E, une million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de Classe F, une million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de Classe G, une million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de Classe H, une million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de Classe I, une million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de Classe J.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et refondre les statuts de la Société qui est remplacé par le texte qui suit:

"Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des actions émises ci-après, une société sous la forme d'une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Madison Point Holdings S.A."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la commune mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision de l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration.

Au cas où l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société anonyme (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Actions

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société s'élève à cinq vingt-cinq mille euros (EUR 125.000-) divisé en douze millions cinq cent mille (12.500.000) actions avec une valeur nominale de un euro cent (EUR 0.01) chacune, comme suit:

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de classe A (les "Actions de Classe A") entièrement souscrites et libérées;

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de classe B (les "Actions de Classe B") entièrement souscrites et libérées;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de classe C (les "Actions de Classe C") entièrement souscrites et libérées;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de classe D (les "Actions de Classe D") entièrement souscrites et libérées;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de classe E (les "Actions de Classe E") entièrement souscrites et libérées;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de classe F (les "Actions de Classe F") entièrement souscrites et libérées;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de classe G (les "Actions de Classe G") entièrement souscrites et libérées;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de classe H (les "Actions de Classe H") entièrement souscrites et libérées;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de classe I (les "Actions de Classe I") entièrement souscrites et libérées; et
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de classe J (les "Actions de Classe J") entièrement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou disposition contraire de la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et / ou un compte d'apport (Compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») peuvent être créé(s) pour chaque classe de actions. La Société peut utiliser les montants présents sur le compte de prime d'émission et / ou le compte d'apport en capital (le cas échéant) afin de racheter ses actions, purger ses pertes, et effectuer des distributions aux actionnaires ou allouer ces fonds à la Réserve Légale.

Art. 6. Actions.

6.1. Actions

Chaque part sociale est indivisible dans la mesure où la Société est concernée.

Copropriétaires d'actions doivent se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée jusqu'à ce que le représentant commun a été nommé.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par le(s) actionnaire(s).

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par chaque actionnaire. Ce registre contiendra toute information exigée par l'Article 39 de la Loi.

Chaque actionnaire notifiera à la Société tout changement d'adresse par voie de lettre recommandée. La Société pourra se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de leur enregistrement dans ledit registre.

Les cessions d'actions se réaliseront par leur enregistrement dans le registre des actions, daté et signé par le cédant et le cessionnaire, ou par tout représentant dûment autorisé par eux ou par la Société.

Les actionnaires peuvent demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats détaillant leur participation, lequel certificat devra être signé par l'Administrateur unique ou, si la Société est gérée par un Conseil d'Administration, par deux Administrateurs.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

6.2. Souscription et Transfert de Actions

Tout actionnaire ayant souscrit ou ayant fait l'acquisition d'une autre manière de d'actions doit acquérir une quantité proportionnelle de chaque classe de d'actions émises et en circulation.

Lorsque la Société se compose d'un seul actionnaire, sous réserve des limitations contenues dans cet article 6.2, le seul actionnaire peut librement transférer ses actions.

Lorsque la Société est composée de plusieurs actionnaires, sous réserve des limitations contenues dans cet article 6.2, les actions pourront être librement transférées entre actionnaires, mais ces actions ne peuvent être transférées à des non-actionnaires qu'avec l'autorisation d'une majorité d'actionnaires représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter une classe entière de ses propres actions suivi de leurs annulations immédiates conformément à l'Article 6.5, et nonobstant toute autre disposition des présentes, aucun actionnaire ne peut

vendre ou autrement transférer ses actions, peu importe la classe, à une personne sans en même temps vendre ou transférer à cette personne la quote-part que cet actionnaire-cédant détient dans les autres classes de actions.

Le transfert des actions doit être constaté par un acte notarié ou par un contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par la Société, en vertu de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

6.3. Partage des bénéfices

Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer doivent être calculés tel que décrit à l'article 26 dans l'année où l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires décide de procéder à une distribution de dividendes.

6.4. Droits de vote

Chaque part sociale donne droit à son détenteur un vote pour toutes les sujets sur lesquels les actionnaires ont le droit de vote.

6.5. Rachat de actions

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une classe de actions, en totalité mais pas en partie, comme cela peut être décidé, de temps à autre, par l'Administrateur ou, le cas échéant, le conseil d'administration et approuvé par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, à condition toutefois que la Société ne puisse, à tout moment, racheter et annuler les Actions de Classe A. Dans le cas d'un rachat et d'une annulation de toute une classe de actions, ces rachats et annulations seront effectués dans l'ordre suivant:

- (i) Actions de Classe J;
- (ii) Actions de Classe I;
- (iii) Actions de Classe H;
- (iv) Actions de Classe G;
- (v) Actions de Classe F;
- (vi) Actions de Classe E;
- (vii) Actions de Classe D;
- (viii) Actions de Classe C; et
- (ix) Actions de Classe B.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et de l'annulation de toute une classe de actions (dans l'ordre prévu ci-dessus), chacune de ces classe de actions donnent droit à leurs porteurs (au prorata de leurs participations dans cette classe de actions) au Montant Général d'Annulation qui est déterminée par l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration et approuvé par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires à l'égard de la classe de actions devant être rachetée, et les détenteurs de actions de classe A rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe de actions concernée.

La Société peut racheter ses actions conformément à la présente mais uniquement dans la mesure autrement permise par la Loi.

Art. 7. Paiement des Actions. Les paiements sur les actions non entièrement libérés à la date de la souscription devront être effectués au moment et selon les conditions qui seront, le cas échéant, fixées par l'Administrateur ou, le cas échéant par le Conseil d'Administration, conformément à la Loi. Toute somme appelée sur les actions sera prélevée également sur toutes les actions non encore libérées.

Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par une résolution de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, à condition que (i) une réduction du capital social émis de la Société soit autorisée uniquement en conformité avec les procédures de rachat et d'annulation décrites à l'Article 6.5; (ii) une augmentation du capital émis (a) doit être complétée proportionnellement à chaque classe de actions existante à cet instant et (b) doit se traduire par chaque actionnaire détenant une part proportionnelle de chaque classe de actions alors en circulation, (iii) une subdivision d'une classe de actions dans de nouvelles classes de actions doit se traduire par chaque actionnaire de l'ancienne classe de parts indivis détenant une part proportionnelle de chaque nouvelle classe de actions subdivisée, et (iv) toute combinaison ou rassemblement de classes de actions en une nouvelle classe de actions doit aboutir au fait que chaque actionnaire des anciennes classes de actions détienne une partie proportionnelle de la nouvelle classe de actions.

Les nouvelles actions devant être souscrites par un apport en espèces seront proposées par préférence aux actionnaires existants, au prorata de la part de capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration déterminera le délai endéans lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Nonobstant ce qui précède, l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, votant aux conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts pourra limiter ou révoquer le droit

préférentiel de souscription, ou autoriser l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration d'agir ainsi conformément à la Loi.

Art. 9. Acquisition d'Actions Propres. La Société peut acquérir ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses propres actions se fera en conformité à et dans les limites définies par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Conseil d'administration, Commissaires aux comptes

Art. 10. Conseil d'Administration. Dans le cas où la Société est composée d'un actionnaire unique, celui-ci pourra nommer un seul administrateur (l'"Administrateur"). Un actionnaire unique pourra toutefois choisir de désigner un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé d'au moins trois membres. Si la Société est composée de plusieurs actionnaires, elle devra être gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres qui ne devront pas être des actionnaires.

Le(s) Administrateur(s) est/sont nommé(s) par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui n'excèdera pas six ans. Le(s) Administrateur(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, suite à une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires.

L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires peut décider de qualifier les Administrateurs nommés en tant qu'Administrateur de Catégorie A et en tant qu'Administrateur de Catégorie B.

Si une personne morale est nommée aux fonctions d'Administrateur, elle devra désigner une personne physique pour exercer ses fonctions et agir en son nom et pour son compte.

En cas de vacance au Conseil d'Administration, l'/les Administrateur(s) restant(s) pourra/pourront se réunir et élire un directeur pour remplir ce poste vacant à titre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le(s) Administrateur(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi ou l'intérêt public.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration. Si la Société est composée d'un seul Administrateur, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Administrateur.

Une réunion du Conseil d'Administration devra être convoquée si deux Administrateurs le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. Sauf qu'en son absence n'a été nommé, le Conseil d'Administration désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre Administrateur comme autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Administrateur donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire.

Le quorum du Conseil d'Administration est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité d'Administrateurs en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante. Cependant, toute décision de disposer de la propriété de la Société avec une valeur de marché excédant 25% de la valeur de marché de tous les biens de la Société requiert l'approbation d'au moins un Administrateur de catégorie A.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite diffusée par voie télégraphique, mail, télécopieur ou tout autre moyens de communication similaire, signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil

d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 12. Procès-verbaux du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites de l'Administrateur Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Administrateurs présents ou le cas échéant, par l'Administrateur Unique. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou, le cas échéant, par le Président ou par deux Administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs des Administrateurs. L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la conduite de la gestion et des affaires journalières de la Société, ainsi que la représentation par rapport à la conduite de la gestion et des affaires journalières, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou toute autre personne qui peut ne pas être un Administrateur ou un actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par l'Administrateur ou, le cas échéant, par le Conseil d'Administration.

Lorsque la Société est gérée par un Conseil d'Administration, la délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration comprend l'obligation pour le Conseil d'Administration de reporter chaque année à l'assemblée générale des actionnaires le salaire, les honoraires, et tout autre avantage accordé à l'Administrateur dirigeant ou au délégué de la gestion journalière.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Administrateur ou actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil d'Administration ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil d'Administration.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet dans la limite des dispositions légales.

Art. 15. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Administrateur unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de cet Administrateur, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui l'Administrateur a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil d'administration et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Administrateurs ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil d'Administration a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires ont nommé un ou plusieurs Administrateurs de catégorie A et un ou plusieurs Administrateurs de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Administrateur de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil d'Administration a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, actionnaires, membres, fondés de pouvoir ou employés de la Société, comprenant mais non limité à tout Administrateur, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Administrateur qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil d'Administration (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Lorsque la Société est composée d'un seul Administrateur, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle l'Administrateur unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'actionnaire unique.

Art. 17. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Administrateur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle d'Administrateur, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 18. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, le contrôle des opérations de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes qui doivent être des actionnaires.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne doit pas excéder six (6) ans. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le dernier mercredi du mois de mai de chaque année, à 11.30 heures CET.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales des Actionnaires. Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs accordés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique doivent être enregistrées dans un procès-verbal.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société le requièrent par écrit avec indication de l'ordre du jour de la réunion prévue. Si l'assemblée générale n'est pas tenue dans le mois suivant la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le juge président le Tribunal d'Arrondissement, section des affaires commerciales et statuant en référé, et ce à la requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le quota des dix pour cent susmentionnés.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, selon l'avis de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 21. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 22. Procédure, Vote. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, ou du commissaire aux comptes en conformité avec la Loi et les présents Statuts. Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale des actionnaires de façon qu'elle soit tenue endéans un délai d'un mois, lorsque les actionnaires représentant un dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

La convocation contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Les actionnaires représentant un minimum de dix pour cent du capital social de la société peuvent demander par écrit que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq jours avant la date à laquelle l'assemblée générale doit être tenue.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée pourra être tenue sans convocation.

Tout actionnaire peut nommer par écrit (y compris par télécopieur ou par mail) mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire, pour le ou la représenter à une assemblée.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des actionnaires.

Un vote est attaché à chaque action, sauf autrement prévu par la Loi.

Chaque actionnaire peut voter par correspondance. Pour ce faire, l'actionnaire ne peut utiliser que les formulaires de vote fourni par la Société.

Chaque formulaire de vote signé et rempli doit être délivré au siège social de la Société soit manuellement avec accusé de réception, soit par courrier recommandé soit par coursier.

Tout formulaire de vote qui n'est pas signé par l'actionnaire concerné ou son/ses représentant(s) autorisé(s) selon le cas, et qui ne comporte pas au moins les mentions et indications suivantes doit être considéré comme nul et non avenu:

- Le nom et siège social et/ou la résidence de l'actionnaire concerné;
- Le nombre d'actions et, le cas échéant, le nombre d'actions de chaque classe détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- Le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale devant se tenir;
- L'ordre du jour de l'assemblée générale devant se tenir;
- Le vote par l'actionnaire concerné indiquant, pour chacune des résolutions proposées, si l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre une telle proposition concernée; et
- Le nom et le titre du représentant autorisé de l'actionnaire concerné, si applicable.

Chaque formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard à 18 heures, heure de Luxembourg, au jour qui précède immédiatement le jour auquel l'assemblée générale doit être tenue et auquel les banques sont généralement ouvertes pour les affaires au Grand-Duché de Luxembourg. Tout formulaire de vote reçu après cette date limite ne peut être considéré.

Toute assemblée générale des actionnaires doit être présidée par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau.

Une liste de présence indiquant le nom de chaque actionnaire, le nombre de actions détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par les membres du bureau ou, le cas échéant, leurs représentants.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par les présents Statuts, les résolutions doivent être approuvées par l'assemblée générale des actionnaires par une majorité simple des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour toute résolution dont l'objet est la modification des présents Statuts ou dont l'adoption est, en vertu des présents Articles, ou le cas échéant, de la Loi, aux règles de quorum et de majorité déterminées pour la modification des Articles, le quorum et la majorité doivent atteindre au moins deux tiers des votes émis à l'assemblée à laquelle au moins la moitié de toutes les actions émises et en circulation doivent être présentes ou représentées. Si un tel quorum n'est pas atteint à une première assemblée, une deuxième assemblée, avec exactement le même ordre du jour, peut être convoquée sans exigence de quorum.

Art. 23. Procès-verbaux des résolutions des actionnaires. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'actionnaire unique ou le cas échéant, des assemblées générales des actionnaires doivent être établies par écrit et signée par le seul actionnaire ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 24. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 25. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 26. Affectation des Bénéfices. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société sera attribué chaque année à la réserve prévue par la Loi (la "Réserve Légale"), jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Après allocation à la Réserve Légale, l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, détermine la façon dont le reste des bénéfices annuels nets seront alloués en versant la totalité ou une partie du solde sur

un compte de réserve, en reportant ce solde au compte de profits ou, le cas échéant, de pertes reportées ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les fonds présents sur le compte de prime d'émission aux actionnaires dans l'ordre décrit ci-après.

Toute année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes sur base des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, y compris les fonds présents sur le compte de prime d'émission, le montant alloué à cet effet doit être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les porteurs d'Actions de Classe A auront droit de recevoir des distributions de dividende préférentiel sur l'année en question d'un montant de zéro virgule deux pour cent (0,2%) de la valeur nominale des Actions de Classe A qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs d'Actions de Classe B auront droit de recevoir des distributions de dividende préférentiel sur l'année en question d'un montant de zéro virgule quatre pour cent (0,4%) de la valeur nominale des Actions de Classe B qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs d'Actions de Classe C auront droit de recevoir des distributions de dividende préférentiel sur l'année en question d'un montant de zéro virgule six pour cent (0,6%) de la valeur nominale des Actions de Classe C qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs d'Actions de Classe D auront droit de recevoir des distributions de dividende préférentiel sur l'année en question d'un montant de zéro virgule huit pour cent (0,8%) de la valeur nominale des Actions de Classe D qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs d'Actions de Classe E auront droit de recevoir des distributions de dividende préférentiel sur l'année en question d'un montant de un pour cent (1%) de la valeur nominale des Actions de Classe E qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs d'Actions de Classe F auront droit de recevoir des distributions de dividende préférentiel sur l'année en question d'un montant de un virgule deux pour cent (1,2%) de la valeur nominale des Actions de Classe F qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs d'Actions de Classe G auront droit de recevoir des distributions de dividende préférentiel sur l'année en question d'un montant de un virgule quatre pour cent (1,4%) de la valeur nominale des Actions de Classe G qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs d'Actions de Classe H auront droit de recevoir des distributions de dividende préférentiel sur l'année en question d'un montant de un virgule six pour cent (1,6%) de la valeur nominale des Actions de Classe H qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs d'Actions de Classe I auront droit de recevoir des distributions de dividende préférentiel sur l'année en question d'un montant de un virgule huit pour cent (1,8%) de la valeur nominale des Actions de Classe I qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs d'Actions de Classe J auront droit de recevoir le solde restant de toutes distributions de dividende préférentiel.

Si la totalité de la dernière classe d'actions en circulation (par ordre alphabétique, par exemple, d'abord les Actions de Catégorie J) ont été rachetées et annulées conformément à l'article 6.5 des Statuts au moment de la distribution, le solde restant de toute distribution de dividende sera alloué à la Classe d'Actions précédente dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple, d'abord les Actions de Classe I).

Art. 27. Dividendes Intérimaires. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes conformément aux prescriptions de la Loi, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution et toujours conformément aux dispositions de l'article 26 ci-dessus.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera distribué aux actionnaire(s) afin d'atteindre le même résultat économique que suivant les règles de distributions de dividendes de l'article 26 ci-dessus.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Chapitre VIII. Définitions

Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmenté par (i) les réserves librement distribuables (y compris pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital et la réduction de la Réserve Légale relative à la classe de actions à racheter/annulée, mais réduit par (i) les pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) conformément aux exigences des lois du Grand -Duché de Luxembourg ou des Statuts, sur base des comptes intermédiaires pertinents (sans, pour éviter tout doute, présence de double comptage) de sorte que:

$$AA = (NP + P+ CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Montant Disponible

NP= bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P= toute réserve librement distribuable (y compris les bénéfices reportés)

CR = le montant de la réduction de capital et la réduction de la Réserve Légale relative à la classe de actions à racheter/annulée

L= les pertes (incluant les pertes reportées)

LR = toutes sommes à porter en réserve(s) conformément aux exigences des lois du Grand -Duché de Luxembourg ou des Statuts.

Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculés en divisant le montant total d'annulation devant être appliqué à la classe de actions pouvant être rachetées et annulées par le nombre de actions émises dans cette classe de actions.

Comptes Intérimaires désignent les comptes intérimaires de la Sociétés sous le Luxembourg GAAP et à la Date des Comptes Intérimaires.

Date des Comptes Intérimaires fait référence à la date au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation d'une classe d'actions.

Réserve Légale a le sens qui lui est donné dans l'article 26.

Montant Général d'Annulation désigne le montant déterminé par l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, approuvé par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Général d'Annulation doit être inférieur ou égal à l'ensemble du Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe de actions concernée sauf décision contraire par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires de la manière prévue pour une modification des Statuts."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de confirmer les mandats des gérants de la Société comme administrateurs de la Société.

Le conseil des Administrateurs se compose comme suit:

Administrateurs de Catégorie A:

- Mme Sally Dee Fassler, née à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 9 mai 1973, ayant son adresse professionnelle à John Hancock Tower, 200 Clarendon Street, Boston, Massachusetts 02116, Etats-Unis d'Amérique; et

- M Ranesh Ramanathan, né à Singapour, le 11 juillet 1972, ayant son adresse professionnelle à John Hancock Tower, 200 Clarendon Street, Boston, Massachusetts 02116, Etats-Unis d'Amérique.

Administrateurs de Catégorie B:

- Mme Grindale Gamboa, né aux Philippines, le 24 janvier 1987, ayant son adresse professionnelle à 4, Rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duchy of Luxembourg; et

- Mme Myleen Basilio, née aux Philippines, le 1 octobre 1981, ayant son adresse professionnelle à 4, Rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duchy of Luxembourg.

La durée de leurs mandats sera expirée après l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels de l'année sociale 2015.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer M. Mark Fine, né le 22 octobre 1980 à Londres, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à 7th Floor Devonshire House, Mayfair Place, Londres, W1J 8AJ, Royaume-Uni, comme commissaire aux comptes de la Société, avec effet du 18 décembre 2014 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'année sociale 2015.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de confirmer l'adresse sociale de la Société, i.e. 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à cinq mille euros (EUR 5.000.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

Après Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Bonert, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: LAC/2014/61802. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005560/1166.

(150005237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Marmota Investments, Société Civile.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg E 5.162.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the twenty-second day of December.

The undersigned:

1) Mr. Jerzy MAZGAJ, director of companies, born in Pyskowice (Poland) on October 22, 1959, residing at Grodzka 7 m.6, 31-006 Krakow (Poland), holder of 20.990 shares,

2) Mr. Wieslaw Piotr OLES, Lawyer, born in Rybnik (Poland) on October 29, 1965, residing at Retoryka 18, 31-108 Krakow (Poland), holder of 10 shares,

Have met in Extraordinary General Meeting by oral agreement and without notice in order to vote on the dissolution of the company MARMOTA INVESTMENTS, Société civile.

They hereby declare the following:

- that they are the sole partners of MARMOTA INVESTMENTS Société civile, (the "Company"), a company incorporated by deed under private seal, on September 27th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2805 of November 8th, 2013 and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, Section E, under the number 5162. The Articles of Association have been amended on October 24th, 2013 by deed under private seal published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3141 of December 11th, 2013.

- that the capital of the Company was fixed at TWENTY-ONE THOUSAND EUROS (21.000,- EUR) represented by TWENTY-ONE THOUSAND (21.000) shares with a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each, plus a share premium of one million sixty-three thousand eight hundred nineteen euros and forty-three cents (EUR 1.063.819,43), both fully paid-up;

- that they have been the owners of all the shares and of the share premium, in consideration of the contribution in kind since the day of the increase of share capital. They further declare that they have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

- that they, in their capacity as sole partners of the Company, have unanimously resolved to proceed to the voluntary and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that, in their capacity as liquidators and according to the balance sheet of the Company as at December 22nd, 2014, they declare that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

They furthermore declare that:

- the Company's activities have ceased;

- the Partners are thus vested with all the assets of the Company and undertake to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at December 22nd, 2014, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;
- there shall be proceeded to the cancellation of all the shares;
- the books and documents of the company shall be lodged during a period of five years at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The Partners state that the present deed is worded in English followed by a French version. In case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux décembre.

LES SOUSSIGNÉS:

1) Monsieur Jerzy MAZGAJ, administrateur de sociétés, né le 22 octobre 1959 à Pyskowice (Pologne), demeurant à Grodzka 7 m.6, 31-006 Cracovie (Pologne), détenteur de 20.990 parts sociales,

2) Monsieur Wieslaw Piotr OLES, Avocat né le 29 octobre 1965 à Rybnik (Pologne), demeurant à Retoryka 18, 31-108 Cracovie (Pologne), détenteur de 10 parts sociales,

Se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation verbale et sans préavis afin de voter la dissolution de la société MARMOTA INVESTMENTS Société Civile,

Les associés déclarent ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société civile MARMOTA INVESTMENTS (la «Société»), constituée par acte sous seing privé, en date du 27 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2805 du 8 novembre 2013 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Section E, sous le numéro 5162. Les statuts ont été modifiés en date du 24 octobre 2013 suivant acte sous seing privé publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3141 du 11 décembre 2013.

- Que le capital social de la Société s'élevait à VINGT ET UN MILLE EUROS (21.000,- EUR) représenté par VINGT ET UN MILLE (21.000) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR chacune, plus une prime d'émission d'un montant de un million soixante-trois mille huit cent dix-neuf euros et quarante-trois cents (1.063.819,43 EUR), les deux entièrement libérées;

- Qu'ils ont été les seuls propriétaires de toutes les parts sociales et de la prime d'émission en contrepartie de l'apport en nature depuis le jour de l'augmentation de capital. Ils déclarent en outre qu'ils ont une parfaite connaissance des statuts et des états financiers de la Société;

- Qu'ils ont, en leur qualité d'associés de la Société, décidé unanimement de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- qu'en leur qualité de liquidateurs de la Société et au vu du bilan de la Société au 22 Décembre 2014, ils déclarent que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

Ils déclarent encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- les associés sont investis de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclarent prendre à leur charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 22 décembre 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Les associés déclarent que le présent acte est documenté en langue anglaise suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Ne Varietur,

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Jerzy MAZGAJ / Wieslaw Piotr OLES.

Référence de publication: 2015005589/86.

(150005791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Basch Massy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 172.060.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., a private limited liability company established under the laws of Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B number 116.983, having its registered office at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, hereafter named the «Sole Shareholder»,

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 24 décembre in Luxembourg, which proxy after have been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, has requested the notary to state as follows:

- That the société à responsabilité limitée BASCH MASSY S. à r.l., registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B number 172.060, with registered office at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Hereafter named the «Company», has been constituted on October 9th, 2012 according to a deed received by the undersigned notary, published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations No 2758 on November 13th, 2011. The Articles of the Company have not been amended since.

- That the share capital of the Company is established at twelve thousand five hundred euro (12,500.-EUR) divided into 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares of the Company with a nominal value of one cent (EUR 0,01) each;

- That the Company is a Sole Shareholder company;

- That the Company's activities have ceased;

- That the Sole Shareholder decides to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- In that respect, the here represented Sole Shareholder appoints its self as liquidator of the Company and who in this capacity requests the notary to authenticate his declarations (i) that all the liabilities of the Company have been paid and (ii) that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned pursuant to a liquidation report attached to the present deed; furthermore he declares that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, the Sole Shareholder irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above, all the liabilities of the Company are paid;

- That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder;

- The declarations of the liquidator have been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by Mr. Eric GILSON, professionally residing at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, acting as «Auditor to the Liquidation»;

- That the liquidation of the Company is done and finalised;

- That full discharge is granted to the Company's managers and to the Auditor to the Liquidation for their respective duties;

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the Company's former registered office in Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the translation in french / suit la traduction française

L'an deux mil quatorze, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie en vertu du droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 116.983, et ayant son siège social au 29, avenue Monterey, L-2163, ci-après dénommé l'«Associé Unique».

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 décembre 2014 donnée à Luxembourg, laquelle procuration après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la Société à responsabilité limitée BASCH MASSY S.à r.l., enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 172.060, établie et ayant son siège social au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Ci-après nommée la «Société» a été constituée le 9 octobre 2012 aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 2758 du 13 novembre 2012. Les statuts n'ont pas encore été modifié depuis.

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de un euro cent (0.01 EUR) chacune;

- Que la Société est une société à Associé Unique;

- Que l'activité de la Société a cessé;

- Que l'Associé Unique décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- A cet effet, l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que (i) tout le passif de la Société est réglé et que (ii) le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné suivant rapport de liquidation joint en annexe; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant a été payé à l'Associé Unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Eric Gilson, domicilié professionnellement au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, désignée "Commissaire à la Liquidation" par l'Associé Unique de la Société;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants et au Commissaire à la Liquidation de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq (5) ans auprès de l'ancien siège social de la Société au Luxembourg;

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 janvier 2015. 2LAC/2015/623. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006081/104.

(150006857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.